

PHOTO

GROUPE:

Cercle des
Nageurs
Béziers
Méditerranée



FICHE D'INSCRIPTION 2018-2019

Nom du représentant légal:

Adresse:
.....

Code Postal: Ville:

N° Téléphone 1: ___/___/___/___/___ N° Téléphone 2: ___/___/___/___/___

Profession du père:

Profession de la mère:.....

Adresse mail 1: @.....

Adresse mail 2: @.....

ADHERENT

NOM:

Prénom:

Garçon

Fille

Date de naissance: ___/___/___ Nationalité:

Etablissement scolaire: Classe:.....

Taille Tee-shirt:

Règlement cotisation: €

ANCV Coupon Sport

Chèque Nombre: Banque:

Nom du détenteur du compte:

Espèces

Aide

TOTAL DES COTISATIONS (NON REMBOURSABLES): _____ €

Je m'engage à régler le montant demandé en 5 fois maximum.

AUTORISATIONS

M. ou Mme représentant légal de

- Autorise mon (l') enfant à participer aux activités en piscine au sein du CNBM.
- Autorise le CNBM à publier sur son site (www.beziers-mediterranee-natation.com) ou sur la page Facebook et sur tout support de communications du club, des photos ou vidéos de mon enfant ou de moi-même prises lors des compétitions, entraînements ou autres activités du club.

Dans le cas où je refuse que mon image soit utilisée, je m'engage à me soustraire à toutes les prises de vues réalisées. Je suis également informé que le consentement n'est pas nécessaire pour les photographies de groupe de personnes captées dans un lieu public.

- Autorise le médecin consulté, en cas d'urgence, à toute intervention médicale, chirurgicale ou d'anesthésie que nécessiterait l'état de santé de mon enfant.
- Accepte, après lecture et signature du règlement intérieur délivré à l'inscription, de respecter ce règlement et de le faire respecter par mon enfant. **Je le conserve.**

COMPETITIONS

- Autorise mon (l') enfant à effectuer un déplacement en voiture avec un entraîneur du CNBM ou un parent pour tout déplacement lié à l'activité du club.

PROPOSITION DE BENEVOLAT

Je souhaite participer à la vie du club :

- En participant à l'organisation des manifestations sportives ou festives organisées par le CNBM.
- En devenant officiel lors des compétitions (chronométrateur à partir de 14 ans).
- En faisant profiter le club de mes relations(préciser):
- En devenant partenaire du club.
- Mécénat.
- Autres (dons = 66% déductible des impôts pour les particuliers, 60% pour les entreprises)... :

INFORMATION

Le club sera fermé pendant la période des vacances scolaires de Noël. Pas de cours le samedi 22 décembre 2018.

Fait à Béziers le : ____/____/____

Signature (précédé de la mention Lu et Approuvé)

Cercle des Nageurs Béziers Méditerranée

Mail: beziers.natation@gmail.com

Site Web: www.beziers-mediterranee-natation.com

Centre Aquatique Léo Lagrange

Avenue Emile CLAPAREDE 34500 BEZIERS

Tél: 06 07 82 01 51

Tarifs 2018/2019

Le tarif comprend :

l'adhésion au club, les frais de dossier, les cours hebdomadaires (hors vacances scolaires) +
la licence assurance fédérale + 1 bonnet + le tee-shirt du club (taille à préciser à l'inscription)

	2 cours ou 1h30 minimum	1h00 / groupe Jeunes 5 /NFS / Ados
Cotisation	286€	218€

Modalités de paiement:

- par chèque à **l'ordre du CNBM**, possibilité de payer en **5 chèques maximum** (1er encaissement au 10 octobre)
- par Chèques Vacances (ANCV)
- par Coupon Sport
- en cas de paiement en Espèces, le règlement total sera exigé en une seule fois. Déposer un chèque de caution.

Aucun remboursement ne sera effectué après le 30 septembre 2018

Le dossier d'inscription doit comporter obligatoirement

- fiche d'inscription complétée recto-verso de manière lisible (bien orthographier l'adresse mail)
- une photo d'identité
- certificat médical datant de moins de 3 mois approuvant la pratique de la natation en compétition
- formulaire de licence a télécharger sur notre site (un formulaire par adhérent)
- taille équipement (Tshirt)

Tout dossier incomplet sera refusé

REGLEMENT INTERIEUR du CN Béziers Méditerranée

A conserver

ARTICLE 1 : Tout adhérent est tenu de respecter les Règlements et Statuts du club, et de se conformer au règlement de la piscine affiché à l'intérieur de celle-ci. **Il est rappelé que seuls les parents référents* auront accès aux vestiaires collectifs après inscription au secrétariat.** Cela ne donne **en aucun cas le droit à l'accès au bassin.**

ARTICLE 2 : Tout membre du club doit être à jour de sa cotisation. Le non règlement de cette cotisation entraînera le refus de ce membre à son groupe d'entraînement jusqu'à régularisation de la situation. **Il ne sera effectué aucun remboursement après le 30 septembre.**

ARTICLE 3 : Les cours qui ne pourront être assurés soit pour cause de jours fériés, soit pour fermeture impromptue des piscines ou pour toute autre cause inhérente au club, ne seront ni récupérés ni remboursés.

ARTICLE 4 : Chaque nageur ou nageuse du club, qualifié pour une compétition, sera tenu de confirmer sa participation par l'intermédiaire du ZOUTCH envoyé par mail avant la date indiquée sur ledit mail. Sans réponse à cette date, il ne sera pas engagé sur la compétition.

Chaque participant devra porter la tenue minimum (tee-shirt) aux couleurs du club. Les engagements devront être remboursés, sauf présentation d'un certificat médical.

ARTICLE 5 : Le fait d'appartenir au club oblige le nageur ou la nageuse à honorer de sa participation les séances d'entraînements prévues au planning du club de son groupe ainsi que toute sélection arrêtée par la Commission Technique.

ARTICLE 6 : Tous les nageurs ont l'obligation de se conformer au programme de l'entraînement élaboré et affiché par l'entraîneur, **à l'exclusion de tout autre programme.**

ARTICLE 7 : Lors des séances d'entraînement, ce sont les nageurs et les nageuses qui assurent l'installation et le rangement du matériel (lignes d'eau, planches...)

ARTICLE 8 : A la fin des entraînements, les nageurs mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents dès leur sortie des vestiaires.

ARTICLE 9 : Lors des séances d'entraînement les nageurs et nageuses doivent utiliser **le vestiaire collectif pour le déshabillage et mettre leurs affaires dans les casiers à code.** S'abstenir de porter des objets de valeur tels que bracelets, colliers, montres, ... le club n'est pas responsable.

ARTICLE 10 : Au cours des déplacements ou des stages, les nageurs ou nageuses sont tenus de rester en groupe sous la surveillance d'un dirigeant ou d'un entraîneur. Les sorties libres et sans but ne sont pas autorisées pour les jeunes mineurs. Seules les sorties en équipes ou en groupe avec encadrement sont autorisées.

ARTICLE 11 : La politesse et la correction, ainsi que la bonne tenue générale, sont la règle. Les membres du Comité Directeur, et de la Commission Technique, sont habilités à constater tout manquement aux règlements. Ils en feront rapport par écrit à la Commission de Discipline qui statuera selon le Règlement Intérieur de la Fédération Française de Natation.

ARTICLE 12 : La carte du club est **nominative et obligatoire** pour l'accès au cours. Elle vous sera donnée dès le 1er cours. La perte de cette carte vous oblige à passer au secrétariat aux heures d'ouverture pour en acheter une autre (5€).

La Commission de Discipline sera composée du Président, d'un Vice Président, du Secrétaire ou Secrétaire Adjoint, du Trésorier, du Directeur Technique, d'un membre du Comité Directeur ou de son suppléant et d'un entraîneur. L'entraîneur du nageur concerné sera invité avec voix consultative.

Date et signature

***Parents Référents:**

Le parent référent est une personne qui veille à ce que les enfants se tiennent correctement dans les vestiaires, car ce n'est pas une aire de jeu. Lorsque tous les enfants du groupe sont montés au bord du bassin, il vous est demandé de verrouiller la porte qui donne aux douches, afin d'éviter que le public n'ait accès aux vestiaires collectifs, de venir déverrouiller la porte à la fin du cours.

Seulement 2 ou 3 parents pourront être référents par groupe.

Vous pouvez vous concerter pour qu'il y ait toujours un parent au début et un parent à la fin du cours.